

AUTRES RISQUES

Risque bruit

↪ Niveau de bruit très supérieur à 85 décibels pour les “girafes”, pour les projections de bagar : casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles indispensables



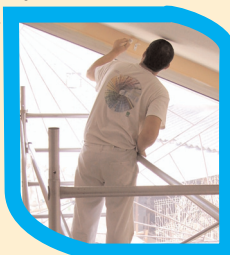
le bruit peut provenir d'autres activités sur le chantier

Risques ostéo-articulaires

- ↪ Utiliser les aides à la manutention
- ↪ Alternier si possible les tâches
- ↪ Utiliser les deux bras
- ↪ Garder le dos droit
- ↪ Porter des genouillères intégrées au pantalon pour les travaux à genoux

Risques de chute

- ↪ Vérifier la sécurité des échafaudages et échelles
- ↪ Substituer les échelles par du matériel plus sécurisé (“saute-reluque”, mini échafaudage roulant).



POUR PLUS D'INFORMATIONS

L'évaluation des risques professionnels est une obligation réglementaire pour toutes les entreprises.

Cette brochure, à destination des **employeurs et salariés peintres en bâtiment**, est complémentaire d'une action collective qui a été menée dans les Pyrénées-Orientales auprès de plusieurs entreprises artisanales de peinture en bâtiment en 2006-2007.

Le document complet est disponible sur demande au CST PO et à la CAPEB.



Centre de Santé au Travail

35 rue de Cerdagne
66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.55.20.55
Fax 04.68.85.03.67



7 bd du Conflent
66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.34.59.34
Tél. 04.68.51.04.00
Fax 04.68.35.52.05



Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pyrénées-Orientales



PEINTRE EN BATIMENT



Un Métier aux tâches variées

Principaux repères de Prévention des Risques Professionnels

RISQUE CHIMIQUE

Travaux de ponçage et de préparation

↳ **Evaluation du risque :**
amiante, plomb, bois...

↳ **Protection collective :**
ponceuse avec aspiration

↳ **Protection individuelle :**

▲ Si ponçage sans aspiration, surtout dans les travaux de rénovation (risque plomb, bois, silice), protection respiratoire filtrante de type P3

▲ Si décapage chimique : vêtements très couvrants, masque approprié



si dichlorométhane

- masque complet à cartouche AXP3
- combinaison,
- gants à manchettes en PVC ou nitrile



NE PAS FUMER SUR LES CHANTIERS

Travaux d'application de peinture

↳ **Evaluation du risque :**
Lecture de l'étiquetage des produits et de la fiche de données de sécurité :



- si Xn ou T
- si R40 - R45 - R46 - R49 - R60 - R61 - R62 - R63 - R68 (CMR : Cancérogène Mutagène toxique pour la Reproduction)

↳ **Choix des produits :**

- préférer les produits à l'eau
- préférer le white spirit désaromatisé
- travailler en milieu aéré

↳ **Eviter le contact des produits avec la peau :**

- maintenir propres les manches des outils
- vêtements couvrants, gants (en nitrile pour la plupart des produits).
- crèmes barrières

↳ **Si projection par pulvérisation :**

- masques de protection adaptés (de type A2P2 le plus souvent)



L'équipement de l'aide opérateur doit être identique à celui de l'opérateur

Travaux de nettoyage et hygiène cutanée

↳ **Nettoyage des chantiers :**
utiliser l'aspirateur plutôt que le balai

↳ **Nettoyage des outils avec solvants :**
dans un endroit aéré avec gants, avec masque A2P2 si pulvérisation

↳ **Lavage des mains et zones exposées :**
- pas de WHITE SPIRIT
- utiliser des savons spécifiques (normes AFNOR NFT 7301 ou NFT 73102)

↳ **Rangement des équipements** de protection respiratoire dans un récipient hermétique.

↳ **Trousse de premiers secours indispensable dans tous les véhicules**

